



Centre de services scolaire des Mille-Îles

École Coeur à cœur, l'Alternative

Procès-verbal

Conseil d'établissement - École Coeur à cœur, l'Alternative

Le jeudi 23 avril 2026 - 19h

Joëlle Breault, présidente
Julie Clément, vice-présidente (TEAMS)
Annick Caron, parent
Roxanne Thériault, parent
Stéphanie Guay, enseignante
Suzanne Lortie, enseignante
Alexandre Legault, TES
Louis Vellone-Richard, Soutien
Émilie Aubé-Pomerleau, enseignante
Chantal Venne, Directrice

Absentes :

Cynthia Dubois, TES
Anik Prince, parent
Nadie Malbranche-Laporte, parent
Ginette Maltais, enseignante

1. Présences et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, l'assemblée débute à 19h03.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Suzanne Lortie et appuyé par Mme Émilie Aube-Pomerleau d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant les critères d'admission au varia tel que suggéré par M. Alexandre Legault.

Résolution CE 25-26/037

3. Parole au public

Mme Marie-Hélène Gariépy présente une lettre faite pour les locaux. On souhaite créer un comité pour présenter l'importance des locaux polyvalents et que ce soit pris en considération dans les prochaines années lorsque les locaux sont assignés. La lettre est déposée.



4. Adoption du procès-verbal du mercredi 18 mars 2026.

L'adoption du procès-verbal du mercredi 18 mars 2026 tel que modifié est proposée par Mme Stéphanie Guay et secondée par Mme Suzanne Lortie.

Résolution CE 25-26/038

5. Visionnement des capsules de formation CÉ

Mme Chantal Venne fait un retour auprès des membres concernant les formations obligatoires destinées aux conseils d'établissement.

Le visionnement a été fait comme convenu, aucune question.

6. Clientèle 2026-2027

Il y aura 14 groupes à l'alternatif et 4 groupes ACCES. Il y avait eu l'annonce d'une classe préscolaire TSA, mais la classe a été relocalisé finalement. Il y aura donc 4 groupes ACCES.

M. Alexandre Legault présente la résolution,

RÉSOLUTION : Constitution d'un comité sur l'utilisation et l'aménagement des locaux

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a le pouvoir de constituer des comités pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QU'il a été identifié un besoin de réfléchir et d'échanger sur l'organisation et l'optimisation des locaux de classes au sein de notre école;

ATTENDU QUE l'utilisation et l'optimisation des locaux polyvalents sont essentielles pour soutenir la réalisation de notre projet éducatif, notamment afin de faciliter l'enseignement en petits groupes, le travail par projets et la coéducation;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux proposés par la direction de l'école et être consulté sur les besoins d'aménagement de ces locaux, conformément aux articles 93 et 96.22 de la Loi sur l'instruction publique ;

Il est proposé par Mme Roxanne Thériault et appuyé par Émilie Aube-Pomerleau la résolution suivante:



DE FORMER un comité ayant pour mandat d'analyser en profondeur l'utilisation actuelle des locaux de l'école et d'émettre des recommandations au conseil d'établissement.

DE NOMMER M. Alexandre Legault à titre de personne responsable du comité et de s'assurer de la mise en place de règles de procédure minimales.

D'ÉTABLIR que ce comité a le droit de se réunir dans les locaux de l'école et d'utiliser gratuitement les équipements et les services de soutien administratif, selon les modalités établies avec la direction.

LA COMPOSITION DU COMITÉ sera formée de 2 enseignants nommés à la prochaine rencontre de l'équipe école et de 2 parents nommés lors de la prochaine assemblée générale ainsi que d'un membre du conseil d'établissement.

Résolution CE 25-26/039

7. Grille-matières

La grille-matières est présentée par Mme Venne. Le nombre de minutes est stable par rapport à avant. La grille-matières de l'école Coeur à cœur l'Alternative sera présentée à la rencontre du 5 mai à l'équipe-école, puis une consultation sera faite par courriel.

8. Mesure favorisant l'accès de chaque élève

Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;



Centre de services scolaire des Mille-Îles

École Coeur à cœur, l'Alternative

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par : M. Alexandre Legault et secondé par Mme Julie Clément.

De mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :
 - i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
 - ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
 - iii. Surveillance du dîner;
 - iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);



Centre de services scolaire des Mille-Îles
École Coeur à cœur, l'Alternative

De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents ayant des difficultés financières.

Résolution CE 25-26/040

9. Demande de modification aux critères d'admission

Le projet de résolution du Conseil d'établissement de l'école Coeur-à-Coeur

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE COEUR-À-COEUR

Sujet : Demande de modification aux critères d'admission – Ajout de la priorité aux enfants du personnel

ATTENDU QUE le réseau public de l'éducation fait face à d'importants défis d'attraction et de rétention du personnel qualifié, impactant directement la stabilité des équipes-écoles et la réussite des élèves ;

ATTENDU QUE des réseaux compétiteurs (écoles privées, Centres de la petite enfance) utilisent couramment l'admission prioritaire des enfants de leurs employés comme puissant levier de rétention et de conciliation travail-famille ;

ATTENDU QUE plusieurs autres écoles publiques à mandat alternatif au Québec (notamment Nouvelle-Querbes et Le Vitrail) ont déjà intégré ce critère à leur politique d'admission avec l'approbation de leur Centre de services scolaire ;

ATTENDU QUE l'implication parentale et la coéducation sont des piliers fondamentaux de notre projet éducatif alternatif, et que l'intégration d'un membre du personnel à titre de parent-coéducateur enrichit grandement le milieu de vie ;

ATTENDU QUE l'impact statistique de cette mesure sur le nombre de places disponibles lors de la pige d'admission générale du grand public est négligeable ;



Centre de services scolaire des Mille-Îles
École Coeur à cœur, l'Alternative

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lortie

APPUYÉ PAR : Mme Annick Caron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

Le Conseil d'établissement de l'école Coeur-à-Coeur demande officiellement au CSSMI d'approuver l'ajout du critère suivant à la politique locale d'admission de notre école :

« Enfant d'un membre régulier du personnel de l'école occupant le territoire ».

Il est de plus résolu que ce critère soit inséré immédiatement après le critère de la fratrie (enfants ayant déjà eu un frère ou une sœur à l'école) et avant la pige générale, et que le dossier d'argumentaire accompagnant cette résolution soit transmis à la Direction générale et au Secrétariat général du Centre de services scolaire pour analyse.

Résolution CE 25-26/041

10. Gala reconnaissance 2026

La formule sera différente cette année, ce sera un 5 à 7 sous forme de cocktail avec des invités d'honneur. La date reste à confirmer.

L'équipe enseignante a proposé Mme Jennifer-Aniki Arnold, parent d'élève de 6 année.

Une contribution de 75,00\$ sera donnée à partir du budget du CÉ pour le cadeau offert.

11. Préparation de l'Assemblée Générale du 6 mai 2026 à 19h00

Madame Chantal Venne confirme que l'Assemblée Générale se tiendra le mercredi 6 mai 2026 à 19h00 au gymnase de l'école. Elle présente certains points qui sont prévus à l'ordre du jour :

Voici les éléments proposés :

- Un résumé des différents comités (donner la parole aux parents);
- Groupes de discussion pour permettre aux parents d'exposer leur point de vue sur différents enjeux;



Centre de services scolaire des Mille-Îles
École Coeur à cœur, l'Alternative

- Présentation d'un projet de création de l'OPP Coeur à cœur (Présenter le site de l'OPP);
- Constitution d'un comité sur l'utilisation et l'aménagement des locaux;
- Confinement barricadé;

Sujets de discussion:

- Implication et la vie de l'école (OPP);
- Bilan de l'expérience des nouveaux parents et projet mentorat;
- Coéducation (retour sur les suggestions de l'année dernière).

Il est proposé d'offrir du café et des petites pâtisseries au début de la soirée.

12. Budget du CÉ et le budget des fonds spéciaux

Aucune demande

13. Sorties éducatives et activités à l'école

Aucune demande

14. Nouvelles des comités

Les points déjà abordés plus haut pour les comités de parents.

En attente pour des démarches de l'album de finissants.

Comité bibliothèque : il y a eu la semaine de la lecture.

Pour le mois de la différence et de l'autisme, plusieurs activités ont été proposées et vécues dans l'école.

15. Nouvelles de la direction

Le 28 avril, il y aura une rencontre avec une Conseillère en orientation pour expliquer les voies de sortie à la fin du primaire aux parents.



Centre de services scolaire des Mille-Îles
École Coeur à cœur, l'Alternative

16. Nouvelles de l'équipe école.

Le train-train quotidien, tout se passe bien.

Une dernière soirée parent sera animée par M. Alexandre Legault, le 21 mai en présentiel, sur le cadre parental et sur des stratégies pour favoriser la collaboration des enfants.

Le 29 avril, il y aura l'English Drama Club.

17. Nouvelles du comité de parents CSSMI

Pas de nouvelles du comité.

18. Varia

Pas de varia.

19. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Roxanne Thériault et secondé par Mme Stéphanie Guay de lever l'assemblée à 20h46.

Résolution CE 25-26/042

Chantal Venne, Directrice

Joëlle Breault, Présidente